

[Lettre]

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **9 (1871)**

Heft 24

PDF erstellt am: **14.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-181385>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Cependant Panurge médite une vengeance. Il dit à ses amis de se tenir à l'écart et de le regarder faire; puis, s'adressant au marchand, il le prie de lui vendre un de ses moutons. Dindenault se moque de lui et l'accable de quolibets et d'injures. Panurge prend patience, ce qu'il veut, c'est acheter un mouton. Enfin le marché se conclut: Panurge paie, choisit le plus beau mouton, et l'emporte, criant et bêlant, pendant que tous les autres, bêlant aussi, regardent de quel côté on emmène leur compagnon. « Soubdain, je ne scay comment, le cas feut subit, je n'eus loisir le considérer, Panurge, sans aultre chose dire, jecte en pleine mer son mouton criant et bellans. Tous les aultres moutons, crians et bellans en pareille intonation, commencearent soy jecter et saulter en mer après à la file. La foulle estoyt à qui premier y saulteroyt après leur compagnon. Possible n'estait de les en garder. Comme vous savez estre le mouton le naturel, toujours suyvre le premier, quelque part qu'il aille.

Le marchand, tout effrayé de ce que devant ses yeulz perir voyait et noyer ses moutons, s'efforceait les empescher et retenir de tout son povoir, mais c'estait en vain. Touts à la file saultaient dedans la mer et périssaient. » (Rabelais. — *Pantagruel*, livre IV, chap. VIII.)

—
Lausanne, le 15 juin 1871.

Monsieur le Rédacteur,

J'ai fait dernièrement une course dans le Jura et me suis arrêté une demi-journée dans le beau village français de Mouthe, près duquel le Doubs jaillit brusquement d'une paroi de rochers et forme une cascade du plus bel effet. Après avoir visité l'église, richement ornée à l'intérieur, et parcouru le village formant une longue rue, qui se fait remarquer par sa propreté et ses jolies maisons, j'entrai dans une auberge tenue par Madame M. Cette femme à la taille haute, aux larges épaules, aux bras fortement musclés, me frappa tout d'abord par sa physionomie expressive et sa tournure de tambour-major; sa conversation était des plus pittoresques et annonçait un caractère d'une grande énergie, ainsi que le prouvé cette petite histoire qui m'a été racontée par elle même.

Pendant la retraite de l'armée de l'Est, Mouthe fut encombré de troupes et notre hôtesse eut à loger le général Cremer et son ordonnance. Ces messieurs choisirent la meilleure pièce de l'appartement et s'y installèrent à leur aise. Un soir, un pauvre soldat malade se présente à Madame M. et la supplie de lui donner asile. — Impossible, cher Monsieur, lui dit-elle, tout est pris..... cependant attendez, il reste là-haut un petit lit que je pourrais peut-être vous donner. Puis elle monte rapidement l'escalier, entre sans façon dans la chambre du général et se met à traîner un petit lit de fer vers la porte, avec l'intention de faire coucher le soldat dans la pièce voisine.

— Que veux cette femme? dit le général à son ordonnance, faites-là sortir.

— Comment sortir!... répliqua l'hôtesse en mettant le poing sur la hanche, j'ai besoin de ce meuble et je le prends.

Le général, froissé de l'attitude de cette femme, saisit le lit par un bout et l'arrêta sur le seuil de la porte. Madame M. tenait bon; chacun tirait de son côté sans beaucoup de succès; les forces s'équilibraient. L'ordonnance vint au secours du général. Les vigoureux poignets de Madame M. les tinrent en échec encore quelques minutes, lorsque tout-à-coup le lutteur en jupons lâcha prise. Le général et l'ordonnance, brusquement lancés en arrière, allèrent rouler à l'autre extrémité de la chambre après avoir renversé le lavabo et les cuvettes.

Pendant qu'ils se remettaient de leur surprise, Madame M. entraînait le lit dans la chambre voisine où le pauvre soldat se reposa bientôt de ses fatigues, entourés des soins dévoués de cette femme que les brusqueries d'un général n'avait point intimidée.

Ah, j'en ai assez, me disait-elle, — à moi, Suisse, — j'en ai assez de vos officiers français.

L'arrivée inattendue de l'armée prussienne dans le village, ne donna pas le temps au général de demander satisfaction à Madame M.; il avait à vaquer à d'autres affaires.

Je me souviendrai longtemps des gestes et du ton décidé qui assaisonnèrent le récit de cette femme.

Quand vous irez à Mouthe, allez vous restaurer chez elle; vous serez cordialement reçu.

Votre dévoué.

B.

—
La guerre des lessiveuses.

Il nous tombe sous la main deux numéros de *l'Echo de la Broye* dans lesquels nous lisons, sous forme d'annonces, une vive polémique sur le prix des journées des lessiveuses, qui rappelle assez la lutte bizarre soutenue pendant quelques jours dans *l'Estafette*, au sujet de la crème des laitiers.

Voici la première bordée :

ATTENTION.

« La cherté des vivres allant en augmentant les *lessiveuses de Moudon* se voient forcées de fixer la journée de travail à 1 fr. 20 c. et la nourriture. »

La riposte ne se fit pas attendre; deux ou trois jours plus tard le même journal publiait les annonces suivantes :

ATTENTION.

« Le public défend formellement aux lessiveuses d'apporter quoi que ce soit à blanchir, car il se ressent aussi de la cherté des vivres; les environs fourniront assez de vaillantes luronnes à un prix raisonnable. »

AVIS.

« Les dames de la ville sont avisées qu'elles peuvent avoir des lessiveuses à 80 centimes par jour, sans dix heures et quatre heures, ni contrebande. »

« Madeline. »

AVIS AUX LESSIVEUSES DE MOUDON.

« Les dames de Moudon se conforment au prix de 1 fr. 20 par jour; seulement elles se réservent la faculté de retrancher les dix heures et le café à trois heures. En outre, elles réduiront l'heure qu'elles prennent pour chaque repas et modéreront leur bavardage lorsqu'elles sont à la Raie, etc. »